

COMITE DU SIVOM VAL DE BANQUIERE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 JUILLET 2015

Comité syndical : installation des nouveaux délégués de La Trinité

Monsieur COLOMAS propose de procéder à l'enregistrement de ces modifications.

Les délégués représentant la commune de La Trinité au comité syndical sont donc :

En qualité de titulaires, Isabelle MARTELLO et Sophie BERRETTONI

En qualité de suppléants, Jean-Paul AUDOLI et Jacques MUSSO.

I - ADMINISTRATION GENERALE

2. Election d'un nouveau vice-président

Monsieur COLOMAS invite tous les délégués à voter.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de votants	22
- nombre de bulletins blancs ou nuls	0
- suffrages exprimés	22

Madame Sophie BERRETTONI a obtenu 22 voix et est donc élue en qualité de vice-présidente déléguée à la compétence « animation du territoire » au sein du comité du SIVOM Val de Banquière.

I - ADMINISTRATION GENERALE

1. Rapport d'activité 2014 : présentation

II - FINANCES

1. Décision modificative N°2

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider la décision modificative N°2 qui se décompose de la manière suivante :

Section de fonctionnement

En dépenses		138 064,00€
042 opérations d'ordre	+ 148 064,00€	
67 charges exceptionnelles	- 10 000,00€	

Section d'investissement

En dépenses		2 923 447,02€
042 opérations d'ordre	2 933 447,02€	
En recettes		3 081 511,02€
040 opérations d'ordre	148 064,00€	
041 opérations patrimoniales	2 933 447,02€	

III - PERSONNEL

1. Pôle petite enfance : temps de travail hebdomadaire des agents de la crèche de Saint-Martin du Var

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le principe d'un temps de travail de 35 heures hebdomadaires, sans journées de RTT pour tous les agents de la crèche de Saint-Martin du Var, à compter du 24 août 2015.

IV - ANIMATION DU TERRITOIRE

1. ALSH de Falicon : nouvelle tarification pour les activités périscolaires, extrascolaires et les N.A.P.

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider la nouvelle tarification pour l'ALSH de Falicon qui sera appliquée à partir de septembre 2015,

2. ALSH de Saint-André de la Roche : nouvelle tarification pour les activités périscolaires, extrascolaires et les N.A.P

Où l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider la nouvelle tarification pour l'ALSH de Saint-André de la Roche qui sera appliquée à partir de septembre 2015

3. ALSH de La Roquette sur Var : nouvelle tarification pour les activités périscolaires et extrascolaires (multi-sites les Marguerites)

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :
- de valider la nouvelle tarification pour l'ALSH de La Roquette sur Var qui sera appliquée à partir de septembre 2015,

4. ALSH de La Trinité : transfert de gestion de l'étude et nouvelle tarification pour les activités périscolaires, extrascolaires et les N.A.P.

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :
- d'accepter la gestion de l'étude à compter du 1^{er} septembre 2015,
- de valider la nouvelle tarification pour l'ALSH de La Trinité qui sera appliquée à partir de septembre 2015,

5. Maison des jeunes : modification des tarifs

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider cette nouvelle tarification pour l'ensemble des Maisons Des Jeunes gérées par le SIVOM Val de Banquière, conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.

6. Action de coordination territoriale pour promouvoir la pratique sportive : signature de la convention d'accord de financement par l'Agence Régionale de Santé

Oùï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention 2015 avec l'Agence Régionale de Santé pour un accord de financement d'un montant de 22 300 euros, relative à l'action de coordination territoriale pour promouvoir la pratique sportive.

V - PETITE ENFANCE

2. Etablissements multi-accueils intercommunaux : modification des règlements de fonctionnement

Oùï l'exposé de Madame CASTELLS et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :
- de valider l'intégralité du règlement de fonctionnement des établissements multi-accueils intercommunaux.

VI - SOCIAL

1. Parcours d'initiation à la marche et ateliers d'équilibre : signature de la convention d'accord de financement par l'Agence Régionale de Santé

Oùï l'exposé de Madame HIVET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention 2015 avec l'Agence Régionale de Santé pour un accord de financement d'un montant de 10 000 euros, relative à la mise en place d'un parcours d'initiation à la marche et des ateliers équilibre.

2. Ateliers mémoire : signature de la convention d'accord de financement par l'Agence Régionale de Santé

Oùï l'exposé de Madame HIVET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention 2015 avec l'Agence Régionale de Santé pour un accord de financement d'un montant de 10 000 euros, relative à la mise en place d'ateliers mémoire.

VII - CENTRE DE FORMATION

1. Action de prévention santé des familles monoparentales : signature de la convention d'accord de financement par l'Agence Régionale de Santé

Oùï l'exposé de Madame HIVET et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention 2015 avec l'Agence Régionale de Santé pour un accord de financement d'un montant de 15 000 euros, relative à l'action de prévention santé des familles monoparentales.

VIII - TRAVAUX / MARCHES

1. Fourniture d'électricité – Constitution d'un groupement de commandes avec la Commune de Saint-André de la Roche et le SIVOM de l'Abadie.

Oùï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un groupement de commandes avec la Commune de Saint-André de la Roche et le SIVOM de l'Abadie en vue de lancer un accord - cadre multi - attributaires pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour l'ensemble des points de livraison du syndicat ;
- d'autoriser monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes (selon le modèle annexé) ;
- d'approuver le choix du SIVOM Val de Banquière en qualité de coordonnateur de ce groupement de commandes.

2. Aménagement d'un local « Archives » à Saint-André de la Roche – Avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 27 mai 2014.

Oùï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération d'aménagement d'un local « archives » à Saint-André de la Roche à 26 263€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche ou son représentant un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 27 mai 2014, reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

3. Extension de l'Hôtel de Ville de Saint-André de la Roche – Solde de l'opération – avenant n°1 à la convention du 27 octobre 2009.

Oùï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération d'extension de l'Hôtel de Ville de Saint-André de la Roche, à 13 420,12€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche ou son représentant un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 27 octobre 2009, reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

4. Rénovation du chauffage de l'église de la Madone à Colomars – Solde de l'opération – avenant n°1 à la convention du 29 octobre 2009.

Oùï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération de rénovation du chauffage de l'Eglise de la Madone à Colomars, à 20 784,53€ TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Madame le Maire de Colomars un avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 29 octobre 2009, reprenant ce montant et selon le modèle annexé.

5. Extension de l'EMAI de Saint-André de la Roche – Délégation de maîtrise d'ouvrage – Avenant n°2 à la convention du 22 octobre 2009.

Oùï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Saint-André de la Roche ou son représentant, un avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 22 octobre 2009 selon le modèle annexé, modifiant le plan de financement de l'opération d'extension de l'EMAI de Saint-André de la Roche, comme indiqué ci-dessus.

6. Rénovation de l'Eglise Sainte Rosalie à Tourrette Levens – Avenant n°4 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 13 janvier 2011.

Oùï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de Tourrette-Levens un avenant n°4 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 13 janvier 2011, relative à la rénovation de l'Eglise Sainte-Rosalie à Tourrette-Levens, selon le modèle annexé et pour un montant de 912 803,50 euros.

7. Fourniture et pose d'un revêtement synthétique pour le stade du Rostit à la Trinité – Avenant n°2 à la Convention du 16 août 2010.

Où l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire de La Trinité un avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 16 août 2010, relative à l'opération de fourniture et pose d'un revêtement synthétique pour le stade du Rostit à La Trinité, selon le modèle annexé et pour un montant de 317 624,18 euros TTC.

IX - ENVIRONNEMENT

1. Action de prévention et de sensibilisation contre la prolifération de la dengue et du Chikungunya : demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé et de la métropole NCA

a/ demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé

Où l'exposé de Monsieur BONSIGNORE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'Agence Régionale de Santé pour un accord de financement d'un montant de 15 000 euros pour l'année 2015, relative à l'action de prévention et de sensibilisation contre la prolifération de la dengue et du chikungunya.

b/ demande de subvention auprès de la Métropole N.C.A.

Où l'exposé de Monsieur BONSIGNORE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de la Métropole une aide financière à hauteur de 4 080 euros représentant 17% de l'opération estimée à 23 851 euros HT, relative à l'action de prévention et de sensibilisation contre la prolifération de la dengue et du chikungunya.

X - COMMUNICATION

1. Comité de pilotage : compte-rendu

LE PRESIDENT,



H. COLOMAS

AFFICHE LE 8 JUILLET 2015